



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 6 NOVEMBRE 2021**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 6 novembre 2021

1^{er} collège

Présents ou
représentés :
16

Absents :
38

2^{ème} collège

Présents ou
représentés :
234

Absents :
432

Sur convocation en date du 4 octobre 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) s'est réunie, le six novembre deux mil vingt et un, à la salle polyvalente d'ILLANGE, sous la présidence de M. Roland CHLOUP, Président de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange et 1^{er} Vice-Président de MATEC eu égard à l'indisponibilité de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle et Président de MATEC.

Etaient présents ou représentés :

Pour le 1^{er} collège : 16 conseillers départementaux ;

Pour le 2^{ème} collège : les représentants de :

- 212 communes ;
- 9 communautés de communes ou d'agglomérations ;
- 13 syndicats intercommunaux.

Etaient absents :

Pour le 1^{er} collège : 38 conseillers départementaux ;

Pour le 2nd collège : les représentants de :

- 396 communes ;
- 6 communautés de communes ou d'agglomérations ;
- 30 syndicats intercommunaux.

Assistaient en outre :

Les services de MATEC.

OUVERTURE DE SEANCE

Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,
Mesdames et Messieurs les Maires et représentants des Communes,
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des Intercommunalités et Syndicats intercommunaux,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, ici, à ILLANGE, pour l'Assemblée Générale « 2021 » de MATEC.

Pour cause de « Covid » et d'année électorale, elle se tient – comme en 2020 – relativement tard dans l'année et je vous prie de nous en excuser.

J'ai toutefois bon espoir qu'à compter de 2022, il soit à nouveau possible – comme par le passé – d'organiser nos Assemblées Générales au cours du 1^{er} trimestre de l'année, et sans masque.

A ce titre, je tiens à remercier chaleureusement Marc LUCCHINI, Maire d'Illange, qui met aujourd'hui gracieusement à notre disposition sa salle polyvalente, ainsi que ses services techniques, pour la tenue de cette manifestation.

Parmi les nombreux élus rassemblés ce jour, j'entends également saluer plus particulièrement les « nouveaux élus » qui participent peut-être pour la première fois à une Assemblée Générale de notre Agence Technique Départementale.

Ces arrivées sont à mon sens saines, importantes et essentielles dans la vie d'une structure :

- Elles participent de son enracinement et de sa pérennisation ;
- Elles permettent de mieux la connaître, de mieux en appréhender la finalité, les enjeux, l'action ;
- Elles laissent ainsi envisager plus sereinement les transitions et passages de relais, pour que les outils – précieux – mis au service de nos collectivités perdurent au-delà des périodes qui les ont vus installés sur leurs fonds baptismaux.

Parmi ces « nouveaux élus », je pense ainsi notamment :

- Aux conseillers départementaux élus pour la première fois au printemps dernier ;
- Aux Maires et Présidents d'EPCI ou de syndicats des 40 nouvelles collectivités qui ont rejoint l'Agence depuis le début de l'année.

Parmi elles, j'observe la présence de nombreux EPCI. Je me réjouis de cette évolution.

Elle confirme l'intérêt de MATEC, quelques soient les niveaux de collectivités considérés.

Elle valide également la pertinence de la décision prise par le Conseil d'Administration, l'an dernier, de moduler le tarif de cotisation pour les Communes qui relèvent d'un EPCI également adhérent. (Tarif ramené de 50 à 35 centimes par an par habitant).

Je pense que cette mesure – qui vous sera exposée dans un des points de notre feuille de route pour la matinée – a créé un « effet de levier » à même de susciter les adhésions d'intercommunalités enregistrées en 2021.

On y retrouve :

- Les CA du Val de Fensch et de Saint-Avold Synergie ;
- Les CC de l'Arc Mosellan, du Pays de Phalsbourg, de Freyming-Merlebach et de Rives de Moselle.

A ce jour, MATEC totalise 665 collectivités ou groupements adhérents :

- 608 communes (84 % des communes de Moselle) ;
- 15 EPCI (2/3 des EPCI de Moselle) ;
- 42 Syndicats intercommunaux.

Je vous rappelle qu'à ses débuts, en 2014, MATEC ne comptait que 438 communes adhérentes, soit une hausse de +170 communes.

Pour compléter cette donnée, je souhaite vous livrer d'autres chiffres.

Ceux spécifiques à l'année écoulée vous seront détaillés lors de l'examen du rapport d'activités 2020.

Vous y constaterez que, malgré le COVID, les années 2020 et 2021 constituent des années de très forte activité qu'il a fallu accompagner par un renforcement substantiel des équipes.

MATEC s'est ainsi pleinement mobilisée et mise en ordre de marche pour être un outil et un facilitateur de la relance en Moselle.

Les chiffres que j'entends vous présenter ont un spectre temporel un peu plus large. Ils concernent la période 2014-2021.

En guise de bilans ou d'indicateurs, ils permettent d'apprécier les développements de l'Agence sur cette période et l'ampleur prise au fil des ans.

A ce jour, MATEC c'est :

- 200 adhérents de plus qu'au moment de sa création ;
- Près de 1 550 projets accompagnés depuis 2014 ;
- Plus de 2 000 marchés lancés et attribués en 7 ans pour un montant total de commande publique passée qui devrait approcher les 200 M€ fin 2021 ;
- Désormais une équipe pluridisciplinaire de 30 agents.

Comme vous le constatez, le bilan de MATEC au terme de ses 7 premières années d'existence est particulièrement impressionnant.

Je pense que nous pouvons – sans fausse modestie – qualifier cette démarche initiée en 2013 de véritable réussite.

Le succès est au rendez-vous, les chiffres précités en attestent.

Cet outil dont nous nous sommes collectivement dotés pour l'appui à nos projets – pour nos habitants, nos territoires et nos services publics – a pleinement touché sa cible et atteint ses objectifs.

C'est un instrument polyvalent, adaptable, compétitif et plébiscité qui offre une très large palette de prestations.

Il est devenu essentiel au niveau de l'ingénierie publique en Moselle et constitue, de surcroît, une référence au niveau national.

Bien des départements nous l'envie, croyez-moi.

Aussi je me félicite de ces résultats et suis particulièrement fier de notre Agence et confiant dans son avenir.

Je crois cependant devoir insister sur le degré d'extrême mobilisation atteint actuellement par MATEC.

Sur la base du seul nombre annuel de conventions signées, il est très vraisemblable que ce chiffre atteigne près de 300 fin 2021 !

Soit une augmentation de +50 % en un an par rapport aux niveaux atteints avant la crise sanitaire.

Pour assumer au mieux ce plan de charges, MATEC s'est attachée, depuis douze mois, à renforcer ses équipes dans tous ses domaines d'intervention :

- 3 recrutements au pôle Bâtiment ;
- 3 au pôle Voirie – Aménagements ;
- 2 au pôle Eau Environnement Energie.

L'effort en ressources humaines et en capital humain a donc été massif et ce, en dépit des très fortes tensions rencontrées actuellement sur le marché de l'emploi.

Attirer, recruter et conserver des profils de techniciens et ingénieurs devient de plus en plus difficile.

La forte reprise de l'activité dans le domaine du BTP a amplifié ces tensions qui préexistaient déjà de manière structurelle, avant la pandémie.

Pour terminer cette introduction, je souhaite vous informer ou vous rappeler que MATEC va prochainement déployer sur les différents territoires de la Moselle des formations thématiques ciblées en direction des élus et/ou de leurs Directeurs ou Secrétaires Généraux.

Cette campagne de formation avait été contrariée à l'automne 2020 par le 2nd confinement.

Cette dynamique est donc réenclenchée cette année avec une première séance organisée, fin novembre à Hombourg-Haut, sur le thème de l'organisation du Conseil Municipal et du statut de l'élu.

Je vous remercie, une nouvelle fois, toutes et tous, pour votre mobilisation au service des Mosellans et votre présence à cette Assemblée Générale « 2021 » de votre agence technique.

Je vous propose à présent d'en entamer l'ordre du jour.

AG N°2021-01 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Président de séance,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Désigne Madame Ginette MAGRAS, Conseillère Départementale du Canton de Boulay, en qualité de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2021-02 : Election des représentants du 2nd collège au Conseil d'Administration

A l'occasion de son Assemblée Générale Ordinaire du 5 septembre 2020, le 2nd collège composé des représentants des communes et EPCI adhérents a désigné, en son sein et conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), 12 de ses membres pour intégrer le Conseil d'Administration de l'Agence, en tant que titulaires, pour la mandature 2020-2026.

Un renouvellement partiel est toutefois nécessaire pour remplacer trois des membres désignés l'an dernier dans le cadre de ce processus, à savoir :

- M. Jérôme END, Président de la Communauté de Communes du Saulnois, suite à sa démission de son mandat au sein du Conseil d'Administration de MATEC intervenue en octobre 2020 ;
- Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA et M. Mathieu WEIS, respectivement Maires des Communes de Nilvange et Fontoy, compte-tenu de leur élection en qualité de Conseillers Départementaux du Canton d'Algrange à l'occasion des élections départementales des 20 et 27 juin derniers et des dispositions prévues à l'article 5 des statuts de l'Agence.

Il convient dès lors de pourvoir à leur remplacement.

Au terme des opérations de vote, sont élus pour remplir ses fonctions, à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres du 2nd collège présents ou représentés :

- ☞ M. Patrick BERVEILLER, Maire de Kemplich ;
- ☞ M. Michel JACQUES, Maire de Hoste
- ☞ M. Maurice LORENTZ, Maire de Volmerange-les-Mines.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2021-03 : Approbation des comptes-rendus des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 5 septembre 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve les comptes-rendus des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui ont eu lieu le 5 septembre 2020 à Metz et dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de MATEC.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2021-04 : Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2020

Conformément à l'article 12 des statuts de MATEC et sur proposition de Monsieur le Président de séance,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve le rapport d'activités de l'exercice 2020 dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de MATEC.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2021-05 : Cotisations d'adhésion

Les tarifs annuels d'adhésion pratiqués par Moselle Agence Technique (MATEC) sont les suivants :

Pour les entités entièrement composées de collectivités mosellanes :

- 0,50 € par habitant pour les communes ;
- 0,35 € par habitant pour les communautés de communes ;
- 0,35 € par habitant pour les syndicats dont les communes cotisent pour moins de 80 % de leur population à MATEC, aucune cotisation n'étant due si ce taux est supérieur à 80 %.

Pour les entités composées de collectivités mosellanes et issues de départements limitrophes :

Au titre des habitants du territoire du Département de la Moselle :

- 0,35 € par an et par habitant pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 0,35 € par an et par habitant pour les syndicats intercommunaux avec application de la règle des 80 % explicitée ci-avant.

Au titre des habitants hors du Département de la Moselle :

- 0,70 € par an et par habitant pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 0,70 € par an et par habitant pour les syndicats intercommunaux.

A l'occasion de sa séance du 10 décembre 2020, le Conseil d'Administration a délibéré en vue de compléter ces dispositions en prévoyant que le tarif d'adhésion à MATEC soit ramené, à compter de 2021, à 0,35 € par an et par habitant pour les Communes mosellanes adhérentes qui intègrent le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre qui est, lui-même, adhérent à l'Agence.

Sur proposition de Monsieur le Président de séance,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve que le tarif d'adhésion à MATEC soit ramené, à compter de 2021, à 0,35 € par an et par habitant pour les Communes mosellanes adhérentes qui intègrent le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre qui est, lui-même, adhérent à l'Agence.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2021-06 : Approbation des comptes 2020 et présentation du budget primitif 2021

Conformément à l'article 9 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), l'Assemblée Générale est appelée à prendre connaissance et à approuver les comptes de l'année précédente ainsi que le budget primitif 2021.

Par délibération du 9 février 2021, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes 2020 de l'Agence, par l'adoption du Compte Administratif (CA), dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de l'Assemblée Générale et du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable public qui lui ont été soumis et qui reflètent l'activité budgétaire et comptable de MATEC.

L'exécution du budget 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 27 330,25 €
- Recettes de l'exercice : 18 625,43 €
- Résultat de l'exercice : - 8 704,82 €
- Restes à réaliser en dépenses : 1 286,61 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 1 646 720,77 €
- Recettes de l'exercice : 2 218 565,78 €
- Résultat de l'exercice : 25 817,60 €
- Résultat antérieur reporté : 546 027,41 €
- Résultat cumulé : 571 845,01 €

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel au chapitre « 012 » pour un total de 1 203 500 € pour un effectif total de 26 agents au 31 décembre 2020 ;
- Les charges à caractère général au chapitre « 011 » pour un total de 426 000 € qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins - hors ressources humaines - permettant le fonctionnement de l'Agence. Il s'agit notamment des frais de location mobilière pour la flotte de véhicules de service, des frais de télécommunications, d'affranchissement, d'assurance, de fournitures administratives, d'informatique, des prestations de service liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) ...

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :

- A la subvention du Département de la Moselle, d'un montant de 490 000 € ;
- A la participation du Département à l'exercice de la compétence SATESE pour 125 000 € ;
- Aux cotisations des adhérents pour un montant de près de 399 000 € ;

- Aux prestations facturées pour un total de près de 444 000 € contre 544 000 € en 2019 ;
- A la participation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à l'exercice de la mission SATESE pour un montant au titre de l'exercice 2020 de l'ordre de 60 000 € ;
- Aux excédents cumulés des exercices antérieurs tels que rappelés ci-avant.

En section d'investissement, les dépenses concernent essentiellement l'achat de matériels informatiques pour un montant de 17 000 €.

Les recettes correspondent à l'excédent d'investissement de 2019 (9 135 €) et aux écritures d'amortissement (9 490 €).

Les résultats d'exploitation de l'exercice 2020 ont été affectés comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 : Excédent 571 845,01 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 9 991,43 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 561 853,53 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 8 704,82 €

S'agissant du Budget Primitif pour l'exercice 2021, celui-ci s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 324 996 €, dont :

- Section de fonctionnement : 2 219 291 €
- Section d'investissement : 125 704 €
- Total : 2 344 995 €

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Pour l'année 2021, les charges de personnel ont été évaluées à 1 425 000 €.

Ce chiffre tient compte des effectifs actuels ainsi que des deux postes vacants pour lesquels des procédures de recrutement sont en cours.

S'agissant des charges à caractère général, un crédit global de 636 000 € a été inscrit pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- Les différents marchés de location-maintenance passés par MATEC (matériels et logiciels informatiques, photocopieurs, traceurs, véhicules...) ;
- Les prestations de services liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) ;
- Les dépenses de gestion courante (frais de télécommunication, affranchissement, impressions, assurances...).

Recettes :

Pour l'année 2021, les recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues sont les suivantes :

- La participation du Département de la Moselle, pour un peu plus de 600 000 €, qui se décompose comme suit :
 - 295 000 € au titre de sa contribution au financement de l'Agence ;

- 195 000 € au titre d'un abondement de cette participation destiné à compenser les charges supplémentaires induites pour MATEC suite à l'intégration de juristes et à la constitution du pôle « Assistance juridique – Conseil aux Maires » depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
 - 141 000 € au titre du financement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).
- Les cotisations des collectivités adhérentes, estimées à 350 000 €. Cette prévision intègre l'impact de la modulation adoptée à l'occasion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020 qui ramène, à compter de 2021, le barème de cotisation de 50 centimes par an et par habitant à 35 centimes pour les communes dont l'intercommunalité est également adhérente à MATEC ;
 - Les prestations de services effectuées par MATEC qui ont été estimées à 525 000 € dont 100 000 € pour les missions à facturer dans le cadre du SATESE ;
 - La participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice de la compétence SATESE évaluée un peu moins de 55 000 € ;
 - Le remboursement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle des frais liés aux mises à disposition partielles du Directeur de l'agence (50 % de son temps de travail) et du Responsable du Pôle « Bâtiment » (10 % de son temps de travail) pour un montant total cumulé de 45 000 € ;
 - Les excédents de fonctionnement cumulés issus de l'exercice précédent pour un montant de 561 854 €.

En section d'investissement :

Dépenses :

Outre les restes à réaliser de 2020, des crédits nouveaux ont été prévus, ce qui porte les dépenses d'investissement prévisionnelles en 2021 à 125 705 €.

Elles sont plus importantes que les années antérieures dans la mesure où l'Agence prévoit plusieurs achats de logiciels « métier » dans le domaine de la gestion des marchés, d'une part, et des dossiers, autre part, avec l'ensemble des licences associées que ces évolutions d'organisation interne qui n'ont pu être opérées en 2020 vont comporter.

Après avoir été accéléré fin 2020 dans la limite des crédits disponibles et pour tenir compte de l'émergence du télétravail avec les effets de la crise sanitaire traversée, le programme de renouvellement des postes informatiques va se poursuivre et s'achever en 2021.

Il comprendra essentiellement l'acquisition de postes de type « portables ».

Recettes :

Le volume prévisionnel de dépenses d'investissement étant plus conséquent que lors des précédents exercices, leur montant ne pourra être intégralement financé à partir des seules dotations aux amortissements.

Une subvention d'équilibre issue de la section de fonctionnement et calibrée à 94 713 € pourrait ainsi s'avérer nécessaire et a été inscrite au projet de Budget Primitif.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée d'approuver, d'une part, les comptes de l'exercice 2020 et, d'autre part, les comptes prévisionnels de l'exercice 2021 tels que détaillés et présentés ci-avant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président de séance,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés ci-dessus ;
- ☞ Approuve les comptes prévisionnels de l'exercice 2021 tels que présentés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30